



Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
 12, rue Marie-Henriette 5000 Namur
bureau@rwlp.be www.rwlp.be
 Tél : 081/31 21 17

Contribution écrite sur les compteurs communicants à la demande de la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie du Parlement de Wallonie

Namur, le 10 novembre 2015.

La campagne que mène le RWLP durant cette année 2015 porte sur la déprivation de la vie privée. Autrement dit, il s'agit d'une campagne qui rend visible de très nombreuses atteintes à la vie privée que subissent les personnes en besoin/en demande d'aide à travers les institutions qu'elles sont amenées à fréquenter par nécessité. Les personnes expriment de plus en plus souvent qu'elles se sentent « déshabillées », dépossédées des choix qu'elles ont à faire, infantilisées et acculées à devoir se justifier face à ce qui est de plus en plus souvent considéré comme des « écarts » dans le cadre de ressources financières mensuelles nettement trop faibles, qu'il s'agisse de l'achat d'un programme télé ou d'un téléphone portable, de l'abonnement à un quotidien ou une cotisation syndicale, du choix de faire des études de plein exercice plutôt que de choisir la promotion sociale, de se passer d'une voiture en vivant seule en milieu rural avec des enfants, etc¹. Inutile de préciser que les visites domiciliaires réalisées par différents organes publics ainsi que la suspicion permanente de fraude sociale renforcent la réalité et le ressenti de « mise sous tutelle » de la vie privée pour une partie de la population. S'il est exact que des personnes peuvent avoir des difficultés à gérer un budget ou sont affectées par une des maladie du siècle qu'est le consumérisme, une énorme majorité des personnes affectées par l'appauvrissement et la pauvreté (qu'elles aient un travail ou pas) gèrent sérieusement leur situation dans « le trop peu », se privant très souvent de choses essentielles (report de soins, privation de conditions de logement décentes, recours aux colis alimentaires à partir des 2/3 du mois, très faibles usage d'eau et/ou de mazout et/d'électricité, etc.).²

Le sujet des compteurs communicants sur lequel il nous est demandé une contribution nous alerte dans ce contexte où cette tendance généralisée à davantage de contrôles « normés/normalisants » réduisant significativement la sphère de la vie privée et glissant inexorablement vers la déprivation de la vie privée est à l'oeuvre. Les personnes subissant la pauvreté et l'appauvrissement en sont les premières victimes au nom de la faiblesse des ressources dont elles disposent, du fait que les aides publiques auxquelles elles peuvent prétendre (droits organisés à travers les mécanismes solidaires) sont de plus en plus drastiquement attribuées, et parfois étant également soupçonnées d'une hypothétique faiblesse dans leur capacité de gérer. Or rien n'indique aujourd'hui que les compteurs communicants ne participeront pas à cette orientation/dérive, accentuant éventuellement la perte d'autonomie dans les décisions et la liberté des personnes.

¹ Ce sont des exemples quotidiennement rencontrés.

² Nous vous invitons à prendre connaissance des deux documents ci-annexés à ce sujet : un document abordant la question des richesses, dont les richesses liées à la vie privée ; un questionnaire permettant de mettre en exergue la question de la déprivation matérielle et déprivation de la vie privée.

Nous sommes informés par les partenaires avec lesquels nous travaillons sur les matières relatives à l'énergie³ que, potentiellement, le déploiement des compteurs communicants pourrait se passer de décisions politiques : les Gestionnaires de Réseau de Distribution ayant finalement, pour autant qu'ils respectent les contraintes budgétaires, l'obligation de remplir les missions qui leurs sont confiées par tout moyen... et après approbation par le régulateur. Dans un cadre tel que celui-ci et compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, il nous apparaît pourtant essentiel que le débat démocratique puisse avoir lieu de manière approfondie afin de ne rien laisser au hasard. Cela y va du modèle de société que l'on souhaite, intégrant notamment la garantie de créer un dispositif qui respecte toute la population avec une préoccupation d'équité pour organiser l'égalité de traitement. Le récent Plan wallon de lutte contre la Pauvreté qui se fonde repose sur les éléments de déprivation matérielle ne dit rien d'autre que l'importance de développer des politiques d'accès aux droits fondamentaux qui garantissent la réduction des inégalités et par là-même qui réduisent l'appauvrissement. En cela il rappelle l'importance du rôle politique dans la décision et l'organisation de cet accès aux biens de premières nécessités notamment.

Suite à la libéralisation des marchés de l'énergie, on remarque déjà que nombre de consommateurs sont désarmés, et cela quel que soit leur niveau de vie : la complexité de ces marchés en rebutent plus d'un. Une différence est toutefois fondamentale, entraînant d'autres conséquences, car en effet lorsqu'on a trop peu pour vivre, la moindre facture est une préoccupation : on est obligé de se renseigner, de trouver les trucs et astuces pour s'en sortir, de faire des démarches pour solliciter de l'aide, de morceler des paiements, de s'auto-rationner, de faire des choix dans la priorisation des paiements de ce qui fait pourtant partie des biens de premières nécessités... d'être LE super-citoyen, toutefois stressé et inquiet, au nom de la faiblesse de son portefeuille. Alors qu'il est si simple quand on en a les moyens de payer sa facture, de la régler immédiatement en quelques clics sur l'ordinateur et de ne plus y penser... ou même de payer les quelques frais de retard si l'oubli était au rendez-vous. Pour les personnes en situation de pauvreté, l'oubli ou le relâchement dans la recherche de solutions pour boucler le budget chaque mois est impossible voire interdit. Si elles le font, les conséquences problématiques ne se font pas attendre. Par ailleurs, lors de nos rencontres de terrain actuelles, il nous est rapporté par des travailleurs que le seul fait qu'un fournisseur change de logo est déjà source de stress et d'angoisse pour certaines familles en très grande désaffiliation sociale (affectée par la pauvreté durable) et donc particulièrement fragiles. Pour elles envisager de changer de fournisseurs semble forcément déjà insurmontable.

Tenant compte de ces différences de réalités, le RWLP a été particulièrement interpellé et surpris, constatant le mépris, et même l'agressivité, avec lequel une part importante de la population wallonne (les personnes en pauvreté) est considérée par les Gestionnaires de Réseau de Distribution au travers de la prise de parole de leur représentant lors de l'audition du jeudi 15 octobre 2015. Celui-ci exprimait que l'enjeu premier est d'éduquer et responsabiliser les personnes en situation de précarité énergétique. L'expérience des acteurs de terrain autorise à attendre un minimum d'empathie sachant que la plupart des personnes en situation de pauvreté ou d'appauvrissement sont très attentives à leur consommation et ne sont pas dénuées du sens des responsabilités. Des études le démontrent⁴. Par ailleurs, nous renvoyons les lecteurs à l'introduction du chapitre sur

³ Le RWLP est notamment membre du RWADE.

⁴ Dans son étude sur la vacance immobilière résidentielle, le CEHD s'est basé sur des consommations de moins de 5 mètres cube d'eau et 10 KWh d'énergie pour considérer le logement comme potentiellement vacant. Dans les faits, après un premier « tri », les logements potentiellement inoccupés se réduisent considérablement. Les réalités de faible consommation tant d'eau que d'électricité sont bien connues des travailleurs de terrain : les personnes mettent en place

l'énergie du Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté du Gouvernement Wallon pour prendre la mesure de la réalité d'une partie des ménages wallons en la matière.⁵ N'est-il donc pas avant tout fondamental de veiller à ce que le droit à une vie digne dont devraient jouir tous les belges puisse leur être garanti ? Le droit à l'énergie en faisant partie. N'est-il donc pas légitime de faire appel à la coresponsabilité Gestionnaire de Réseau de Distribution - décideur politique - citoyen... tous les citoyens dans les réponses à mettre en œuvre ?

Aujourd'hui, et malgré une automatisation de certains droits tel que le tarif social (même si elle reste partielle), le non-recours en matière d'énergie est un fait ! Par ailleurs, des personnes en situation de pauvreté ne bénéficient pas à l'heure actuelle de droits effectifs en énergie : il n'y a aucun critère de revenus pour l'octroi du tarif social, il n'y a aucune protection en matière de coupure ou auto-coupure quand on a des difficultés de paiement, etc. Nous serons d'ailleurs attentifs à ce que les mesures sociales relatives au décret puissent trouver une mise en œuvre véritablement sociale afin que les inégalités en matière d'accès à l'énergie reculent concrètement. Nous serons très attentifs à ce que les points concrets repris dans le Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté s'opérationnalisent. Cela fait partie de priorités aux yeux du RWLP. Nous invitons les lecteurs à les prendre en considération dans le cadre des priorités liées aux besoins à rencontrer pour toute la population wallonne.

Il faut rappeler que, pour la plupart, les personnes en situation de pauvreté sont locataires et ont dès lors peu voire pas de prises sur le bâti et ses performances énergétiques. Il nous semble que l'enjeu numéro 1 en matière d'accès à l'énergie se situe là ! Comment consommer moins lorsqu'on a un logement énergivore ? Comme dit précédemment, on remarque que les personnes en situation de pauvreté sont, à quelques exceptions près, de faibles consommateurs⁶ qui ont peu de potentiels d'économie d'énergie par leur comportement ou les ont déjà exploités. Les compteurs communicants promettent un déplacement de la charge. Si celui-ci nous semble théorique dans l'absolu, il est encore moins probable que cela profitera aux ménages en difficulté : quel accès ce public (mais pas seulement eux d'ailleurs) aurait-il à la domotique nécessaire ? Quelle proportion des consommateurs sera prête à prendre du temps pour gérer sa consommation, comprendre des tarifs plus fluctuants, encore plus compliqués et dès lors impossibles à comparer ? Dans un passé récent, d'autres systèmes de développement des énergies renouvelables ont reporté (et reportent toujours) une charge massive sur la collectivité, autrement dit sur les consommateurs n'ayant pas eu les moyens d'en bénéficier. Il importe que les solutions soient apportées de manière globale, il est urgent de ne pas toujours faire peser les solutions sur l'individu isolé, au risque de voir les inégalités se creuser encore davantage. Nous sommes convaincus que c'est au travers de solutions collectives, dans un souci d'équité, que l'accès à l'énergie pourra être durable pour tous.

diverses stratégies telles que de l'auto-rationnement drastique, la condamnation de certaines pièces, le colmatage des fenêtres, etc. Autant de stratégies qui permettent de gérer le budget au quotidien (de manière très serrée) mais qui grèvent la capacité à vivre une vie digne !

⁵ « L'effort énergétique (soit la part allouée aux dépenses d'énergie) représente, en moyenne, 6,6 % du budget d'un ménage. Il apparaît cependant, là aussi, que les 10 % de ménages wallons les plus pauvres consacrent près de 19 % de leurs revenus annuels à l'énergie, alors que ce pourcentage est seulement de 5,1 % pour les ménages ayant les revenus les plus élevés.

L'évolution assez constante ces dix dernières années du prix des différentes formes d'énergie ainsi que la récente décision du Gouvernement fédéral d'augmenter la TVA sur l'électricité de 6 à 21 % expliquent, entre autres, pourquoi certains ménages réduisent leur consommation jusqu'à descendre en deçà de leurs besoins élémentaires, alors que d'autres continuent à les satisfaire, augmentant ainsi le risque de ne pouvoir assumer leurs factures. » Extrait de la synthèse du Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté présenté par le Gouvernement Wallon en septembre 2015.

⁶ Ibidem 3

Les potentialités des compteurs communicants nous apparaissent beaucoup trop floues. En Wallonie, nous connaissons déjà le compteur à budget et le RWLP y est clairement opposé. Celui-ci s'apparente davantage à un outil de gestion de la pauvreté et de garantie pour les fournisseurs de recouvrer leurs dettes plutôt qu'à une réponse structurelle⁷. Il entraîne des comportements menant à l'auto-rationnement, empêchant la rencontre des besoins fondamentaux qui permettent de mener une vie digne dans un logement suffisamment chauffé, où l'on peut cuisiner, s'éclairer en suffisance, etc. avec une série de conséquences sur la capacité des personnes à participer à la société, à se projeter dans l'avenir, à augmenter leurs chances de sortir de la spirale de l'appauvrissement. Rappelons ici qu'une évaluation des compteurs à budget sera menée dans le cadre du Plan de Lutte contre la Pauvreté. Il s'agit donc d'être circonspect afin d'éviter que les compteurs communicants et certaines de leurs potentialités (possibilité de couper à distance, ce qui le rendrait encore plus coercitif que les compteurs à budget ; ou encore la possibilité qu'ils deviennent un moyen de contrôler les personnes, leur mode de vie) ne deviennent un nouvel outil de gestion de la pauvreté, qui sait, soumis à conditionnalités ! La technologie ne peut en aucun cas définir le cadre d'action des pouvoirs publics, en énergie comme en toute matière, et empêcher certaines mesures d'être prises.

Il s'agit donc d'investiguer ce dossier pour écarter tout risque de création d'inégalités supplémentaires pour éviter une nouvelle fois de devoir pallier à celles-ci en mettant en place une série de mesures de rattrapage qui engagent elles aussi des frais inévitables. L'occasion sans doute aussi, pour un changement éventuel aussi important avec des investissements conséquents, de mettre en place un premier test d'impact d'appauvrissement permettant une analyse avant une décision définitive. Il importe de ne pas céder à la modernité et à un nouveau marché à n'importe quelles conditions et sans mesurer l'impact social et sociétal et le réel coût financier intégrant le dysfonctionnement du système s'il n'est pas pensé pour toutes les populations dès le départ, obligeant alors à financer des réponses « rustines » souvent coûteuses et rarement satisfaisantes. Nous pensons que la tension entre l'enjeu économique, l'enjeu de la modernité des technologies et l'enjeu social doit être finement étudiée avant que le décideur politique prenne attitude.

Contact concernant cette contribution du RWLP : Anne Leclercq 0473/298574 a.leclercq@rwlp.be



⁷ Son coût (43 millions € !! en 2013) concurrence celui sur la table pour les nouvelles primes à la rénovation énergétique.